

MODALITES DE RESERVATION DES REPAS

RESTAURANT SCOLAIRE
(écoles maternelle et élémentaire)

Au cours des années scolaires précédentes : l'inscription des enfants au restaurant scolaire se déroulait le matin pour le midi.

ATTENTION, dans le cadre d'un changement de prestataire de fourniture de repas, à compter du **04 septembre 2017**, il est absolument nécessaire, dans l'intérêt de tous, que la procédure de réservation soit strictement appliquée :

PROCÉDURE

1/ Compléter la fiche mensuelle de réservation ci-jointe

- Remplissez le cadre 1
- Inscrivez votre (vos) enfant(s) selon les choix proposés (**A/ B/ C/**)

Si votre ou vos enfant(s) mange(nt) :

A/ tous les jours de l'année (ex : lundi et mardi et jeudi et vendredi)

Cochez A/ Dans ce cas, vous ne remplirez cette fiche qu'une fois/an

Si votre ou vos enfant(s) mange(nt) :

B/ régulièrement, les mêmes jours toute l'année (ex : il mange uniquement le lundi et le jeudi, ou, uniquement le vendredi etc.)

Cochez B/ Dans ce cas, vous ne remplirez cette fiche qu'une fois/an

Si votre ou vos enfant(s) mange(nt) :

C/ de façon ponctuelle ou irrégulière

Complétez le tableau en inscrivant « 1 » sur chaque jour où votre ou vos enfant(s) mange(nt)

Dans ce cas, vous remplirez ce tableau 1 fois/mois (la collectivité vous enverra une fiche d'inscription 15 jours avant le mois concerné.

- Reportez le nombre total de repas pour chaque enfant (**colonne jaune**).
- Calculez le nombre total de repas pour le mois pour l'ensemble des enfants (**case verte**).
- Apposez votre signature.

2/ Retourner la fiche mensuelle en mairie **AVANT LA DATE LIMITE** (possibilité de déposer la fiche dans la boîte aux lettres de la mairie).

Secrétariat de la mairie :

	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	13h30-17h
Mardi	8h30-12h	Fermé
Mercredi	8h30-12h	Fermé
Jeudi	8h30-12h	Fermé
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h



Le Maire, Antoine BRAGUIER.

En cas d'absence de votre enfant, contacter la Mairie **au plus tard la veille du jour de l'absence avant 10 heures (selon conditions décrites ci-dessous)**

Si absence jeudi : appeler le mercredi avant 10 h (05.49.86.01.71)

Si absence vendredi : appeler le jeudi avant 10 h (05.49.86.01.71)

Si absence lundi : appeler le vendredi avant 10 h (05.49.86.01.71)

Si absence mardi : prévenir par mail lundi avant 10h

contact@saintgervaislestroisclochers.fr

Toute réservation non annulée selon ces conditions sera dûe